

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mars 2016

n° 9

page 1/1

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 21

PRESENTS (18) : MM. ABELIN, SULLI, Mme BARREAU, M. BARBOT, Mme LAVRARD, M. BONNET, Mme BOURAT, M. CHAINE, BEN EMBAREK, PREHER, PINNEAU, HENEAU, GAUTHIER, GUIMARD, Mme PIAULET, M. MARTIN, Mme PONTHER, M. MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI, mandante, a pour mandataire M. SULLI
M. MEUNIER, mandant, a pour mandataire M. ABELIN

EXCUSE (1) : M. PEROCHON

Monsieur Mohamed BEN EMBAREK a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Règlement de la mise à disposition de stands pour la manifestation "Châtelleraut port du Poitou" des 27 et 28 août 2016

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) organise les 27 et 28 août 2016, la manifestation "Châtelleraut port du Poitou".

A cette occasion, la CAPC accueille des exposants. Pour ce faire, elle leur met à disposition des stands. Il est nécessaire de réglementer cette mise à disposition.

Ce règlement devra être revu chaque année, afin que les dates et horaires d'ouverture, ainsi que les conditions de sécurité, soient mis à jour. Il devra être notifié à chaque participant avant son installation.

Les principales rubriques apparaissant dans ce document (en annexe) portent sur :

- Les horaires et l'organisation
- La sécurité
- La vente de produits et d'alcool

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt d'établir un règlement fixant les conditions de mise à disposition des stands,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement joint en annexe,
- d'approuver le montant de la caution de 150€,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 15/03/2016

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER